



Prévention et maîtrise des risques

Vérification périodique des caméras de thermographie infrarouge

Objet : Prorogation de la validité des caméras de thermographie infrarouge.

Face à la crise sanitaire COVID 19, CNPP a adopté les mesures suivantes :

Pour les caméras de thermographie infrarouge utilisées dans le cadre du D19, et dont la validité devait être renouvelée entre le 12 mars 2020 et le 24 juin 2020, il est admis un report de vérification périodique de ces caméras, avec une prorogation de la validité portée au 24 aout 2020 dernier délai.

www.cnpp.com